



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le 9 Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOÉ, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian DÉZALOS, Maire.

Nombre de conseillers : 29

Date d'affichage : 29 Octobre 2009

Date de la convocation : 29 Octobre 2009

PRÉSENTS : M. DÉZALOS, Mme LEBEAU, M. PANTEIX, Mme MEYRAT, M. LAFUENTE, Mme JOURNÉ-LHÉRISSON, M. GÉRAUD, Mme COUSINET, MM. LUNARDI, ESTERLÉ, Mme MANDEIX, MM. VOLCÉNO, TOVO, Mmes ACCARY, LABADIE, M. JOSEPH, Mmes LASSORT, FAVARD, M. KERCHACHE, Mme TRUILHÉ, M. ORDRONNEAU, Mme FORNASARI, M. BAUDY, Mme PÉRINET, M. BOUDON, Mmes RAMOND, MANSE, MM. GAMBART, ROUX.

Monsieur Roland Esterlé a été nommé secrétaire de séance.

☞ *M. Dézalos* : Je commencerai cette séance avec deux bonnes nouvelles :

▪ La première c'est la confirmation de la troisième fleur de la ville de Boé que nous venons de recevoir du jury régional des villes fleuries. La ville de Boé a reçu une première fleur en 2001, l'année suivante, une 2^{ème} fleur et en 2005 une 3^{ème} fleur qui a été confirmée pour la 4^{ème} fois.

▪ La deuxième bonne nouvelle, toujours en forme de reconnaissance : la ville de Boé a reçu le label ville internet. C'est une juste récompense par rapport au travail qui a été effectué, en particulier par notre informaticienne Fatima, qui a confectionné, avec l'aide de ses collègues des différents services, Monsieur le directeur général et les élus, un beau site puisqu'il a été reconnu comme tel.

☞ L'activité municipale est intense ces temps-ci. Beaucoup de manifestations et d'activités ont été organisées. Je vous rappellerai très rapidement la 20^{ème} fête de la lecture qui a eu un magnifique succès. En ce moment, nous avons le salon des peintres, et les 4 et 5 décembre, ce sera un moment très fort de solidarité de fraternité, le Téléthon pour lequel Boé est Ville Téléthon 2009. Je sais pouvoir compter sur chacun de vous, sur votre implication totale dans ce beau mouvement de solidarité et je remercie par avance toutes les associations, les entreprises, qui s'impliquent dans cette organisation. Il y a une quarantaine d'actions qui sont prévues, je crois que cela sera un grand et beau moment. Nous avons également, le vendredi 20 novembre à partir de 17 H 00 à l'Espace François Mitterrand, les 20 ans des droits de l'enfant à l'initiative des activités jeunesse. Un rendez-vous à ne pas manquer.

✎ Je voudrais vous dire un mot sur les travaux de voirie qui sont nécessaires mais qui sont porteurs d'un certain nombre d'inconvénients pour les riverains. Les travaux, dans le cadre de la rocade Beauregard/RD 813 ont bien avancé. Les entreprises ont pris un peu d'avance puisqu'elles ont bénéficié de conditions climatiques favorables. D'autres chantiers sont en cours, notamment à Boécités, avec des travaux d'effacement des réseaux, rue de Quercy, rue Voltaire, rue de Lorraine et d'assainissement, rue du Languedoc. Il faut compter encore une quinzaine de jours de travaux avant que les rues concernées retrouvent un peu plus de sérénité.

✎ Je voudrais vous dire qu'en ce moment au niveau de la CAA, mais pas seulement, les choses bouchent concernant la Ligne Grande Vitesse. Il y aura jusqu'au mois de décembre un certain nombre de réunions techniques et décisionnelles. Au mois de décembre aura lieu une réunion de concertation à la préfecture qui sera assez décisive sur les deux questions qui peuvent nous préoccuper. D'abord la question du tracé et ensuite la question de la gare.

L'enjeu, c'est d'éviter que le tracé n'impacte la commune. Aujourd'hui nous sommes sur un fuseau relativement large, mais ensuite il sera réduit à 500 mètres. C'est dans ces 500 m que se trouvera la future ligne à grande vitesse. L'une des hypothèses, c'est que cette ligne à grande vitesse passe après le village sur la Garonne à deux endroits : un pont pour franchir une première fois la Garonne et un deuxième pour ressortir. Il faut absolument l'éviter. C'est vrai qu'il y a des contraintes techniques pour le train qui doit disposer de lignes droites sur une certaine distance. C'est un combat que je porte au niveau de l'agglomération et je demande à l'agglomération de peser là-dessus pour éviter qu'il y est un impact trop fort. Mais l'impact sera aussi sur la rive gauche et sur la commune du Passage, coté gare de péage. C'est en cours de discussion et dès que nous aurons des nouvelles, nous ne manquerons pas de les apporter aux différents conseils municipaux.

✎ Nous avons reçu de l'association des Petites Villes de France une proposition pour adopter une motion concernant les réformes territoriales et la réforme de la taxe professionnelle. C'est un vœu qui manifeste des interrogations et qui demande que ne soient pas remis en cause les fondements de la décentralisation et la pérennité des collectivités territoriales. Si vous en êtes d'accord, je vous soumettrai ce projet à la fin du conseil municipal.

↳ Accepté à l'unanimité.

☞ **M. Roux** : en ce 9 Novembre 2009, nous célébrons la liberté et ce pour 2 raisons : nous commémorons aujourd'hui, le 39^{ème} anniversaire de la disparition du chef de la France Libre, Charles de Gaulle et nous célébrons également, le 9 Novembre 1989 jour où les funestes dictatures communistes d'Europe Centrale, Orientale, du Caucase et d'Asie centrale ont vacillé pour disparaître, nous l'espérons à tout jamais. Il y a 20 ans, jour pour jour, les démocrates du monde entier étaient en joie. En hommage aux femmes et aux hommes qui ont lutté, qui luttent et qui lutteront pour la liberté et en mémoire pour tous les martyrs de l'obscurantisme, à commencer par les victimes du mur de Berlin, nous vous demandons une minute de silence.

☞ **M. Dézalos** : Si vous permettez, les minutes de silence, c'est le maire qui les propose aux membres du conseil municipal, nous verrons cela plus tard.

Le compte rendu de la précédente séance du 14 septembre n'appelle aucune observation.

Rapport n° 01 - Objet : avenant convention de partenariat avec Habitalys (rapporteur : Claude Volcéno)

Considérant les délibérations n° 106-2007 du 18 décembre 2007 et n° 90-2008 du 1^{er} décembre 2008,

Il convient, dans le cadre du programme de logements sociaux mis en œuvre avec le bailleur social Habitalys sur le site de Macayran, de prévoir un avenant à la convention de partenariat permettant le financement à hauteur de 60 % de la desserte en énergie de la résidence par le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électrification (SDEE).

En effet, les nouvelles modalités d'intervention du SDEE prévoient que les opérations revêtant un « intérêt économique et social » bénéficient de cette prise en charge.

Les 40 % restant seront avancés par la Commune et remboursés intégralement par Habitalys.

Compte tenu du caractère éminemment social de ce projet et de l'intérêt qui porte de la commune, je vous demande, chers collègues,

- de bien vouloir autoriser le Maire à signer cet avenant
- et à adresser une demande de desserte en énergie au SDEE.

A l'unanimité, le conseil autorise monsieur le maire à signer l'avenant indiqué ci-dessus et adresse une demande de desserte en énergie au SDEE.

Rapport n° 02 - Convention ERDF pour raccordement Aire d'Accueil des Gens du Voyage (Rapporteur : Daniel Lunardi)

La Communauté d'Agglomération d'Agen a adressé à ERDF une demande de raccordement au réseau public de distribution, pour l'opération « Aire d'Accueil des Gens du Voyage ».

Le raccordement de cet équipement nécessite une extension du réseau, dont le coût est fixé à 7 611,22€ TTC. Il est à la charge de l'entité qui a délivré l'autorisation d'urbanisme, soit la commune de Boé.

Cependant, cette desserte étant exclusivement destinée à l'AAGV communautaire, la CAA s'engage, par convention, à rembourser la totalité du coût.

Je vous demande, donc, mes chers collègues :

- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la proposition de raccordement de l'AAGV au réseau ERDF.
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention avec la CAA, pour le remboursement des frais, soit 7 611,22€TTC

A l'unanimité, le conseil autorise monsieur le maire à signer la proposition de raccordement de l'aire d'accueil des gens du voyage au réseau ERDF et à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération d'Agen pour le remboursement des frais soit 7.611,22 €T.T.C.

Rapport n° 03 - Servitude implantation poste ERDF (Rapporteur : Monique Fornasari)

La société Électricité Réseau de France (ERDF) souhaite implanter un poste de distribution publique sur un espace situé derrière le restaurant scolaire de l'école Jean Moulin.

Cet emplacement de 9 m² est issu d'une parcelle de plus grande superficie, cadastrée sous le numéro 153 de la section AR, sur lequel seront implantés un poste de transformation de courant et tous ses accessoires alimentant un réseau de distribution publique.

ERDF fera également passer en amont et en aval du poste les canalisations électriques et les supports nécessaires à l'alimentation de ce dernier et à la distribution d'électricité.

Les frais d'actes notariés sont à la charge d'ERDF.

Je vous demande donc, mes chers collègues :

- D'accepter l'acte instituant la servitude d'implantation d'un transformateur électrique et d'une servitude de passage de canalisations électriques au profit d'ERDF
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer l'acte de constitution des ces servitudes.

☞ **M. Lunardi** : il s'agit du transformateur installé derrière l'école Jean Moulin. EDF pour s'assurer que ce transformateur ne sera pas déplacé, souhaite une servitude d'implantation.

☞ **M. Dézalos** : il y a eu ces derniers jours des problèmes d'éclairage sur tout le secteur et il semblerait que ces problèmes de coupures soient en relation avec le stade Bordeneuve, et parmi les hypothèses, il y a un lien avec ce transformateur.

☞ **M. Lunardi** : une réunion a eu lieu cette semaine avec le syndicat et ERDF, car ce sont deux entités différentes entre l'éclairage public et l'implantation du poste. L'éclairage du stade est indépendant de l'éclairage public. Il y aurait peut-être un problème de terre qui ferait déclencher l'éclairage public.

A l'unanimité, le conseil accepte l'acte instituant la servitude d'implantation d'un transformateur électrique et d'une servitude de passage de canalisations électriques au profit d'ERDF et autorise monsieur le maire à signer les documents afférents.

Rapport n° 04 - Dénomination des voies – ZAC de Trenque (Rapporteur : Roland Esterlé)

Afin de prendre en compte le développement urbanistique de la commune et d'offrir aux nouveaux résidents, un nom de rue et un numéro d'adresse, il convient de dénommer certaines voies en tenant compte des voies environnantes et de leur environnement géographique et historique. Il en est ainsi pour les voies de la ZAC de Trenque :

- Rue François Neveux (industriel boétien, 1936 –2006)
- Rue Albert Ferrasse (industriel boétien, ancien Président de la FFR)

La commission Voirie du 29 octobre 2009 a donné un avis favorable à ces propositions.

☞ **M. Le Maire** : c'est un moment fort de notre conseil municipal, parce qu'il s'agit, à travers une procédure relativement banale qui est celle d'une dénomination de rues, d'honorer deux fortes personnalités qui ont marqué notre commune. François NEVEUX qui est aujourd'hui décédé a créé l'entreprise qui est encore en activité sur la commune de Boé. Albert FERRASSE qui est toujours heureusement en vie a eu une activité professionnelle longue sur la commune de Boé. Ce sont des personnalités très fortes, l'un et l'autre. J'ai reçu Madame NEVEUX, il y a quelques jours. L'idée de donner un témoignage relatif à François NEVEUX est venue d'anciens ouvriers et collaborateurs, qui étaient venus me voir il y a quelques mois, pour me dire : « Monsieur le maire, ce serait bien si d'une façon ou d'une autre, hommage pouvait être rendu à M. NEVEUX qui était un homme proche des gens, soucieux des questions sociales, très humain, reconnu par tout ce qui l'ont approché et qui a donc professionnellement marqué notre commune ». L'occasion s'est présentée et cette proposition, je pense, est de nature à répondre à cette attente d'un certains nombre de personnes qui ont entouré et apprécié M. NEVEUX.

Quant à M. FERRASSE, faut-il vous le présenter ? C'est une personnalité qui a véritablement marqué le sport bien entendu, puisqu'il a présidé aux destinées de la Fédération Française de Rugby mais également le monde de l'économie et de l'entreprise. Il a eu une activité très importante ici et notamment à Boé. J'ai rendu visite à M. FERRASSE, en compagnie de M. SAINT-MARTIN Guy, ami très proche. Albert FERRASSE a aujourd'hui 93 ans, il est très honoré par cette proposition et par l'attention du conseil municipal de Boé, si toutefois vous approuvez cette délibération. Avant de procéder à l'inauguration de ces voies, il faudra attendre la fin de l'aménagement de ce secteur.

☞ **M. Tovo** : pour M. FERRASSE, on connaît tous sa gentillesse et son dévouement. Il était très proche des ses employés, il mérite hautement cette distinction. Il en est de même pour M. NEVEUX qui était un homme extraordinaire.

☞ **Mme Cousinet** : je voudrais rendre hommage à M. FERRASSE, pour avoir travaillé 17 ans à ses côtés. C'est, avant tout, un grand monsieur. Il était très attentif envers le personnel.

A l'unanimité, le conseil donne un avis favorable à la dénomination des voies telles que citées ci-dessus.

Rapport n° 05 - Cession des actions SEM 47 à la CAA (Rapporteur : Jean-Claude Géraud)

La société d'aménagement de Lot et Garonne, SEM 47, a été créée en 1982 afin de procéder pour le compte des collectivités territoriales à des opérations d'aménagement et de construction. Parallèlement les compétences « aménagement de l'espace communautaire » et « développement économique » ont été transférées à la Communauté d'Agglomération lors de sa création.

La Chambre Régionale des Comptes a appelé l'attention des communes et de la CAA sur les dispositions de l'article L.521-1 du CGCT qui stipule que : « *la commune, actionnaire d'une société d'économie mixte locale dont l'objet social s'inscrit dans le cadre d'une compétence qu'elle a transférée à un EPCI, peut continuer à participer au capital de cette société à condition qu'elle cède à l'EPCI plus des 2/3 des actions qu'elle détenait antérieurement au transfert de compétences* ».

Pour des raisons de cohérence dans l'action de ces communes et de la CAA, en matière d'aménagement et de développement économique, il a été proposé et délibéré en conseil communautaire, de faire porter par la CAA, la totalité des parts détenues par les communes, soit pour Boé, 3 050€

Je vous demande donc, mes chers collègues, d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous documents afférents à la cession de nos parts dans le capital de la SEM 47, à la Communauté d'Agglomération Agenaise.

☞ **M. Dézalos** : c'est la suite logique du transfert de compétences. C'est une disposition qui aurait dû intervenir plutôt, dès lors que la compétence économique relève de la CAA, il est cohérent qu'il en soit ainsi.

☞ **M. Esterlé** : intervention faite hors micro

☞ **M. Dézalos** : Pour rebondir sur ce que dit Roland, dès lors que la compétence a été transférée à la CAA, on aurait dû se dessaisir des actions à la SEM 47. Je vous rappelle qu'en 2000, la commune de Boé a remis la gestion de la ZAC de Lamothe-Magnac à la CAA. Mais il y a encore des conclusions qui n'ont pas été tirées de ce transfert de compétence. J'entendais Roland Esterlé parler du SIVOM et de la Zone Jean Malèze. Le SIVOM d'Agen Est a dans son bouquet de compétences, la gestion de la zone d'activité Jean Malèze. Or en vertu de ce transfert de compétences par les communes de l'agglomération, nous aurions dû déjà substituer la CAA à ces communes. C'est compliqué car, en l'occurrence pour Jean Malèze il y a aussi les communes de Lafox et de Castelculier qui sont concernées.

☞ **M. Esterlé** : cela n'a pas été fait et aujourd'hui avec le transfert des compétences eau et assainissement à la CAA, le SIVOM va se transformer en un syndicat mixte et les nouveaux statuts de ce nouveau syndicat mixte devrait en intégrer le transfert de la compétence de Jean Malèze à la CAA et ce n'est pas le cas. Ce qui veut dire que les statuts tels qu'ils sont, sont illégaux.

☞ **M. Dézalos** : tout ce toilettage institutionnel est en cours et il n'est facile de le mettre en œuvre. Il faudra bien le mettre à plat et il y a une certaine forme d'illégalité dans certaines situations.

A l'unanimité, le conseil autorise monsieur le maire à signer tous documents afférents à cette cession de parts.

Rapport n° 06 - Demande de subvention – Fonds thématiques (Rapporteur : Aline Truilhé)

Dans le cadre de son régime d'aides financières, le Conseil général subventionne, à hauteur de 50 % du coût HT, l'acquisition de fonds thématiques, réalisé par les bibliothèques.

La médiathèque de Boé souhaite créer un fonds sur le thème de l'environnement et la protection de notre planète, qui sera pôle documentaire de référence sur l'agglomération agenaise.

Je vous propose donc de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, au titre de la création d'un fonds thématique.

☞ *M. Panteix* : dans le cadre de l'Agenda 21, on essaie d'appliquer nos engagements sur le développement durable. Je coordonne la lecture publique pour l'agglomération, il n'y a pas la compétence bien évidemment de la culture à l'agglomération. Cela fait partie d'une proposition que nous avons faite : pour mutualiser, la commune a proposé d'avoir des ouvrages sur ce thème.

☞ *M. Dézalos* : pour l'Agenda 21, je vous donne rendez-vous début 2010 conformément aux engagements pris, nous aurons des moments forts de positionnement sur l'Agenda 21. Je dois dorénavant et déjà vous dire pour les commissions qui travaillent là-dessus que des choses très constructives ont avancé que les services ont fait un travail de recensement concernant l'agenda 21 et les actions à mener.

☞ *M. Roux* : quel est le budget que vous souhaitez allouer à cette opération ?

☞ *M. Panteix* : le budget prévu est de l'ordre de 1750 €

A l'unanimité, le conseil sollicite une subvention auprès du Conseil Général.

Rapport n° 07 Tarif des activités CEJ – Vacances de Toussaint (Rapporteur : Daniel Panteix)

Depuis 6 ans, la Commune organise des activités aux vacances scolaires pour les jeunes boétiens.

Ces animations rencontrent un grand succès auprès des enfants et des familles puisque le nombre de participants ne cesse d'augmenter depuis leur mise en place.

Ce programme inscrit dans notre Contrat Enfance Jeunesse, soutenu par la CAF, prévoit une participation modique des familles.

Sur proposition de la commission « action scolaire, jeunesse, culture et fêtes », il vous est proposé de retenir le tarif suivant pour une sortie à la patinoire de Toulouse, qui a eu lieu le mardi 27 octobre 2009 : 5€

☞ *Mme Ramon* : n'ayant pu assister à la commission, je voudrais connaître le coût total de cette sortie et combien d'enfants ?

☞ *M. Panteix* : 22 enfants avec un minibus par les cars Pascal avec 3 accompagnateurs. Les enfants ont passé 4 à 5 heures à la patinoire. Ils ont bénéficié de toute la partie musicale et spectacle de la patinoire, jeux de lumière et jeux de son. Renouvellement d'une sortie en décembre avec d'autres enfants en attente sur la liste.

Des interventions sont faites hors micro

☞ *M. Panteix* : pour information, nous demandons de délibérer aujourd'hui, car il n'y a pas eu de conseil avant les vacances. Nous avons déjà acté, en commission, ces activités. Pour Noël, nous avons donné un avis favorable pour la sortie patinoire à Toulouse.

☞ *M. Gambart* : par rapport à la question : le budget de l'opération se limite-t-il à la prise en charge de l'entrée à la patinoire ?

☞ *M. Panteix* : vous aurez le compte rendu de la commission avec tous les budgets

☞ *M. Dézalos* : la commission communiquera le budget précis de cette opération.

Par 25 voix pour et 4 abstentions (Mmes Ramond, Manse, MM. Gambart, Roux), le conseil fixe le tarif à 5,00 € pour la sortie à la patinoire de Toulouse.

Rapport n° 08 - Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (rapporteur Annie accary)

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale,

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission administration générale et personnel,

Considérant la nécessité de renforcer le service « environnement et cadre de vie » et de concrétiser l'engagement de la commune qui a permis à une jeune apprentie de réussir successivement un CAP, un bac professionnel et un BTS agricole dans le domaine de l'aménagement paysager.

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2009.

Le coût de ce recrutement sera compensé par le non recrutement d'un nouvel apprenti dans l'immédiat et la suspension du recrutement saisonnier (5 mois par an) destiné à renforcer le service espaces verts.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2009.

☞ *M. Lafuente* : c'est un excellent recrutement, c'est une personne très impliquée, compétente, et qui va aider les services à œuvrer dans le bon sens.

☞ *M. Dézalos* : tu as raison de le dire, la jeune fille a un parcours très volontaire et très courageux, elle apporte une contribution très efficace aux services de la ville de Boé.

Par 25 voix pour, une abstention (M. Gambart) et 3 voix contre (Mmes Ramond, Manse, M. Roux), le conseil décide la création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} novembre 2009.

Rapport n° 09 - Règlement de formation des agents municipaux (Rapporteur : Françoise Lebeau)

La loi du 19 février 2007 concernant la réforme de la Fonction Publique Territoriale redéfinit le paysage de la formation professionnelle des agents.

Les formations initiales sont remplacées par les formations d'intégration et de professionnalisation (obligatoires), les formations continues deviennent des formations de perfectionnement (non obligatoires).

Le règlement de formation fixe les droits et obligations des agents et de la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre des actions prévues au plan de formation.

Le présent règlement (joint en annexe), qui est soumis à votre approbation, a pour objet de définir les conditions d'accès à la formation et de préciser les caractéristiques des formations susceptibles d'être accordées aux agents de la commune de Boé.

Il s'appuie sur la cadre juridique défini ci-après :

- La loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, relative à la formation des agents de la FPT, modifiée par la loi du 19 février 2007 relative à la FPT.

- Le décret n° 2007-1845 du 29 décembre 2007, relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Ce règlement a reçu les avis favorables de la commission Administration Générale du 24 mars 2009 et du Comité Technique Paritaire du 16 avril 2009.

☞ **M. Roux** : les frais de déplacement et les indemnités forfaitaires relatifs à la préparation aux concours et examens et à la formation professionnelle ne sont pas pris en charge par la Ville, n'est-ce pas en contradiction avec ce qui est dit plus haut ? Je ne comprends pas la liaison entre les deux.

☞ **Mme Lebeau** : lorsqu'un agent fait une préparation aux concours ou examen et lorsqu'il suit une formation personnelle, les frais de déplacement ne sont pas pris en charge.

☞ **M. Roux** : quand c'est personnel, je le comprends mais un agent qui prépare un concours ou un examen on ne les prend pas en charge.

☞ **M. Martin, Directeur Général des Services** : le règlement distingue la formation professionnelle continue qui est obligatoire pour les agents, le statut vient d'évoluer récemment et oblige les agents à faire des stages chaque année. Pour ce qui est de la formation aux concours on est dans le choix personnel de l'agent qui souhaite changer de poste ou évoluer dans son grade. Un agent peut réussir un concours de rédacteur par exemple mais si le conseil décide de ne pas créer le poste, l'agent peut soit : rester dans son grade soit chercher une mutation.

☞ **M. Dézalos** : dans la fonction publique d'Etat, les formations qui sont suivies à l'initiative des agents pour des promotions personnelles, pour passer un concours, ne sont pas prises en charge par la collectivité

☞ **M. Roux** : qu'est-ce qui se faisait avant ?

☞ **Mme Lebeau** : il a été rajouté qu'une autorisation d'absence serait accordée pour aller passer le concours alors qu'avant les agents devaient prendre sur leurs congés annuels.

A l'unanimité, le conseil approuve le règlement de formation tel qu'il a été présenté.

Motion du conseil municipal en date du 9 novembre 2009

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de motion élaborée par l'Association des petites villes de France,

Considérant qu'en vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la commune constitue « le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité » et qu'elle est au carrefour de toutes les préoccupations de nos concitoyens et des services publics dont ils ont besoin ;

Considérant que le projet de loi de finances pour 2010, présenté par le Gouvernement, prévoit la

suppression de la taxe professionnelle et que le texte relatif aux collectivités territoriales préparé par le Gouvernement prévoit de limiter la possibilité pour les départements et les régions de participer financièrement à des projets d'intérêt communal et de donner aux préfets le pouvoir de redessiner la carte de l'intercommunalité, éventuellement à l'encontre de l'avis de la majorité des communes concernées ;

Considérant que ces orientations font courir un risque de tarissement des ressources financières, de paralysie de l'action publique locale et de recentralisation du pouvoir, alors même que la décentralisation, fondée sur les principes de proximité et de responsabilité des conseils élus, dans les territoires, au plus près de la population, devrait, au contraire, être consolidée et amplifiée, et alors même que les collectivités locales sont les architectes du cadre de vie de nos concitoyens et les garantes des investissements pour le futur, assurant les trois quarts des efforts publics dans ce domaine ;

Le conseil municipal :

- **AFFIRME** son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;

- **FORMULE** le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ;

- **EXPRIME** son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat, cette année, pour la plupart des collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune ;

- **SOUHAITE** que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes, en cohérence avec les orientations de la Commission départementale de coopération intercommunale en faveur, notamment, de la solidarité entre territoires ;

- **APPELLE** le Gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales et à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie.

☞ **M. Dézalos** : la motion ou le projet de vœu que je vous présente, est proposée par l'association des Petites Villes de France qui est une association pluraliste. Toutes les communes rassemblées au sein de cette instance comme celles réunies dans d'autres représentations ou associations, s'interrogent et s'inquiètent par rapport aux réformes en cours : taxe professionnelle, réforme territoriale. Cela ne veut pas dire que les élus que nous sommes et que les élus de notre pays d'une façon générale sont opposés aux réformes. Je crois qu'il serait imbécile de refuser toute réforme, mais c'est vrai qu'il faut, dans ces réformes, bien mesurer les enjeux qui sont importants. Les collectivités territoriales, les 36000 communes, les départements et les régions sont des échelons de proximité, au plus près de nos concitoyens, pour répondre à des attentes de service public.

La décentralisation a fait ses preuves. Je vous donne un exemple : la gestion des collèges et des lycées. Il y a l'avant et l'après décentralisation, en matière de gestion et de moyens consacrés au fonctionnement des collèges ou des lycées. Je peux vous dire, quelle que soit la coloration politique des conseils généraux ou régionaux, on a fait dix fois mieux après la décentralisation qu'avant, sans doute parce que l'on est au plus près des besoins des familles, des enfants et de la vie économique. C'est un exemple parmi d'autres. C'est important de ne pas couper les ailes des collectivités. On peut s'interroger sur le vœu qu'il vous est proposé d'adopter : il est un appel au parlement et au

gouvernement qui débattent sur des projets, dont vous avez eu connaissance. Il est important que nous, collectivités, nous disions à ceux qui vont prendre des décisions, « attention à ce que vous allez faire, ne déstabilisez pas les institutions décentralisées, ne les déstabilisez pas au point de vue financier ». La suppression de la taxe professionnelle, elle se justifiait à bien des égards, mais il faut savoir sur quelles ressources vont compter les collectivités. Ma crainte, c'est qu'il y ait un transfert de la fiscalité « entreprises » vers la fiscalité « ménage ». Demain, ce qui va remplacer la taxe professionnelle, si cela n'est pas suffisamment dynamique, c'est-à-dire en rapport avec l'activité économique, si l'évolution d'une année sur l'autre du produit fiscal n'est pas assez productif, forcément, la communauté d'agglomération comme les autres collectivités imposera une fiscalité additionnelle. Cela veut dire que les ménages, les particuliers à travers la taxe foncière, la taxe d'habitation seront fiscalisés un peu plus demain. Il est important que nous puissions peser, collectivités décentralisées, dans ce débat.

☞ **M. Roux** : vous venez d'évoquer une des réussites de la décentralisation : la gestion des lycées et des collèges, l'exemple est bon et j'en suis sensible, pour les raisons que vous connaissez. Pour le reste vous nous proposez en début de séance cette délibération, qui est quand même conséquente, qui est importante, proposée par l'association des Petites Villes de France que nous ne connaissons pas et je prends connaissance également ce soir de la lettre du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, lettre dont n'avons pas pu prendre connaissance avant ce soir. Je demande un report de ce vote à la prochaine séance du conseil municipal.

☞ **M. Dézalos** : reporter cela ne me paraît pas justifié. Je vous ai proposé de l'inscrire à l'ordre du jour, il n'y a pas eu d'opposition. Nous passerons le temps qu'il faut là-dessus pour échanger mais il me semble que c'est le moment, d'autant plus que les débats ont lieu en ce moment. Il faut faire remonter les vœux et n'y voyez aucune manœuvre politicienne, le contenu n'a rien de révolutionnaire. Simplement je préfère que l'on échange et que l'on se prononce.

☞ **M. Roux** : se prononcer Monsieur le maire c'est tout à fait hâtif. La réforme, personne pratiquement ne la connaît aujourd'hui. Que ce soit la réforme de la fiscalité, si ce n'est la suppression de la taxe professionnelle. On ne sait pas par quoi elle va être remplacée, vous visez un impôt qui sera attribué aux ménages, on n'en sait rien vous pas plus que moi, à moins que vous ayez des entrées que nous n'avons pas. La réforme des collectivités, des compétences, tout est en discussion. Attendons le vote définitif du Parlement et à ce moment là vous prendrez position

☞ **M. Dézalos** : Il s'agit précisément, Monsieur Roux, préventivement, d'attirer l'attention de ceux qui vont décider sur la pertinence des enjeux et leur importance. Il ne s'agit pas, a posteriori, de dire si c'était bien ou pas bien. Il s'agit de dire, avant le vote : « Messieurs les élus nationaux, prenez conscience des enjeux très importants que comportent ces dispositions ». Rien n'est arrêté aujourd'hui, c'est le moment de dire « faisons collectivement attention ». Je vous propose d'affirmer notre attachement à la décentralisation et de dire qu'il est important que les financements croisés puissent continuer d'exister. Je vous rappelle que pour la construction de la médiathèque nous avons eu près de 60 % de subvention et que, sans les subventions du Conseil Général ou du Conseil Régional, nous n'aurions pas pu faire la médiathèque. Il est question dans les projets de loi qui sont soumis à la discussion au Parlement de supprimer ou d'atténuer ces financements croisés. Là aussi, on dit que les investissements importants que portent les communes, seraient évidemment mis à mal s'il était donné suite à tout ça. Je crois que c'est préventivement qu'il faut faire entendre notre voix là-dessus.

☞ **M. Lafuente** : je porte la double casquette d'élus et de chef d'entreprise à qui on va supprimer une taxe professionnelle : c'est une bonne chose parce que c'est un impôt imbécile qui taxe l'investissement, c'est un premier point. Mais, je m'inquiète également concernant le retour par rapport à nous, communes, pour nos futurs investissements. J'ai peur que l'on soit lâché comme nous l'avons été à bien des points par l'équipe en place au gouvernement qui supprime petit à petit toutes les aides et que l'on soit très embêtés pour nos ressources fiscales.

☞ *M. Dézalos* : je crois effectivement que parmi les craintes que l'on peut nourrir, il faut prendre la défense des ménages. Je ne voudrais pas que demain nous ayons à accroître la fiscalité qui pèse sur les ménages.

☞ *M. Roux* : Nous vous avons dit que nous ne prenons pas part au vote. Nous souhaitons prendre connaissance de la lettre du Ministre de l'Intérieur avant de prendre une décision.

☞ *M. Dézalos* : si vous ne dites pas que vous ne prenez pas part aux votes, je ne peux pas le savoir.

Le conseil municipal de Boé, par 24 voix pour, une abstention (M. Esterlé) et quatre élus (Mmes Ramond, Manse, MM. Gambart, Roux) qui n'ont pas participé au vote, décide de voter la motion telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Questions diverses :

☞ *M. Gérard* : je voudrais faire un commentaire sur les propos tenus par l'opposition dans le billet du mois, propos qui affirment que nous projetons une augmentation des impôts fonciers des entreprises, en se référant notamment au compte rendu de la commission des finances du 13 mai 2009. A la lecture du billet du mois, j'ai eu l'impression que je n'avais pas assisté à la même commission des finances que M. Roux !

Que dit le compte rendu sur ce point :

« Bases fiscales : un bureau d'étude sera mandaté pour analyser les bases fiscales du foncier des entreprises, qui présentent, selon les services fiscaux, des anomalies. Des disparités importantes ont été constatées entre les zones commerciales de Boé et d'Agen ».

Prétexter le mandatement d'un bureau d'étude chargé d'analyser nos bases d'imposition pour affirmer péremptoirement que les impôts vont augmenter, c'est faire un sacré grand écart.

Mais quels projets pharaoniques aurions-nous, qui nous obligeraient à lever l'impôt ?

On n'augmente pas les impôts parce qu'on y a pensé le matin en se rasant, on le fait quand l'autofinancement d'une commune est trop faible compte tenu des projets qu'elle veut mettre en place alors qu'elle est très endettée. Dans ces conditions, elle n'a pas d'autre choix que d'actionner le levier fiscal. A Boé, rien de tout cela. L'autofinancement se porte bien, merci, nos projets sont constamment calibrés par rapport à nos possibilités financières et, cerise sur le gâteau, notre endettement déjà très modéré continue à se réduire. Mais tout cela vous ne l'ignorez pas M. Roux.

L'objectif d'une commune n'est pas de thésauriser, et en l'absence de raisons techniques qui l'imposeraient, la question de l'augmentation des impôts à Boé ne se pose pas, compte tenu du contexte financier qui est le sien aujourd'hui. Je rappelle que les impôts locaux ont augmenté de 6 % en moyenne en France, cette année. Alors pourquoi diable avons-nous le projet de mandater un bureau d'étude spécialisé dans l'analyse des bases fiscales ?

M. Roux aurait pu apporter lui-même la réponse dans le billet du mois car elle figure claire et nette dans le compte rendu de la commission des finances du 13 mai qu'il agite pourtant à l'envi : c'est parce que les services fiscaux ont alerté la commune au sujet d'anomalies concernant les bases fiscales du foncier des entreprises, anomalies concernant d'importantes disparités entre les zones commerciales mitoyennes de Boé et Agen.

Pourquoi M. Roux a-t-il passé sous silence cette précision capitale apportée par les services fiscaux ?

L'honnêteté dans laquelle se drape l'opposition n'aurait-elle pas dû lui commander d'apporter cette précision qui change la lecture de l'information ? Vérité partielle, vérité partielle disait Alfred Sauvy....

Dans le même registre, pourquoi ne pas avoir signalé dans le billet du mois que la même commission des finances réunie le 9 juin, soit quelques jours après, a décidé de ne pas augmenter la taxe locale d'équipement ?

On comprend que le dire aurait amené l'opposition à se contredire !

Pour revenir sur le sujet, qu'attend-t-on du Bureau d'études ? Nous attendons qu'il produise un état des lieux objectif de nos bases fiscales et par là même de mettre en évidence d'éventuelles anomalies qu'il est de notre responsabilité d'élus d'interroger.

Entendons-nous bien, l'objectif n'est pas d'augmenter les impôts. On n'est pas sur du quantitatif mais sur du qualitatif car il s'agit de faire en sorte que chacun paye un impôt juste, mais juste l'impôt...

Les disparités signalées par les services fiscaux indiquent que ceci n'est pas toujours vérifié sur Boé comme c'est d'ailleurs aussi le cas dans d'autres communes. Chacun comprend qu'il s'agit de veiller au respect d'un principe fort qui est celui de l'égalité fiscale. Si nos collègues de l'opposition sont contre l'égalité fiscale et tolèrent que perdurent ici ou là de pseudo boucliers fiscaux, qu'ils le disent !

En pratique, c'est la commission communale des impôts directs qui devra se saisir de ce dossier et l'étudier en liaison avec le cabinet mandaté et les services fiscaux. Ce sont ensuite les services fiscaux qui auront la décision en dernier ressort, la commune ne pouvant intervenir que sur les taux et non sur les bases ; Pour être complet sur les aspects techniques, il faut signaler que la future réforme des collectivités territoriales pourrait avoir un impact sur la redéfinition des bases fiscales, impact que nous ne sommes pas en mesure d'apprécier à ce jour.

Maintenant que dire de tout ceci sur la forme ?

Que trop c'est trop ! Habituellement je suis quelqu'un de placide, aussi vais-je essayer de le rester dans les propos que je vais tenir. Ici ce n'est plus l'adjoint aux finances qui parle mais un élu représentant les Boétiens, tous les Boétiens. Connaissant l'extrême sensibilité idéologique de nos collègues de l'opposition vis-à-vis des impôts qui est pour eux un sujet brûlant qui les amène habituellement à réagir promptement, on peut s'étonner qu'ici il leur ait fallu quatre à cinq longs mois pour sortir « l'affaire », si affaire il y a. Pourquoi ? Et pourquoi maintenant ? Je pose la question mais je crains d'en connaître la réponse en souhaitant toutefois me tromper.

Il n'a échappé à personne que nous sommes en automne et que les feuilles tombent, et notamment les feuilles d'impôts concernant les taxes d'habitation et foncières. Est-ce une coïncidence, si nos collègues de l'opposition se mettent à agiter une fois de plus le vieux chiffon rouge usé de l'augmentation des impôts précisément en cette période ? J'aimerais le croire mais je ne suis plus assez naïf pour cela. Ils ont attendu le moment où leur annonce produirait le plus d'effet sur des concitoyens sensibles et fragilisés pour certains. En toute logique, cette annonce de leur part aurait dû être faite en juillet ! Mais cela aurait été moins rentable, électoralement parlant. Quoiqu'il en soit la ficelle est un peu grosse, et la tactique utilisée opportuniste et démagogique, pour ne pas dire plus...

Agitez le peuple avant de s'en servir disait Talleyrand !

Alors quand les représentants de l'opposition claironnent « bas les masques ou carton rouge » en s'adressant au maire dans le billet du mois, qu'ils commencent d'abord par balayer devant leur porte. Il est vrai qu'il est plus facile de voir la paille dans l'œil du voisin...

De plus, comme dirait l'autre, vous n'avez pas le monopole de certains mots que vous citez, comme honnêteté, vérité, respect, tolérance, transparence, termes que vous avez un peu tendance à vous arroger rapidement et facilement, et qui vous caractériseraient, et uniquement vous, enfin c'est ce que vous voudriez faire passer dans l'opinion, alors qu'en réalité vous vous abritez derrière ces mots dans le but de vous placer faussement en position de victimes d'une majorité qui passe ainsi pour vindicative.

La tactique est connue : faire les autres bien noirs pour soi-même paraître moins gris !

Pour conclure, je me permettrais de dire sans amertume à nos collègues de l'opposition qu'avant de donner des leçons aux autres il faut commencer à les appliquer à soi-même, en se souvenant que ce que l'on dénonce chez les autres on le porte en soi.

Merci Monsieur le Maire de m'avoir donné la parole.

☞ **M. Roux** : je connaissais, M. Géraud, une pièce de Théâtre qui s'appelait « le monologue du vagin » aujourd'hui je connais le monologue de l'Adjoint. Parce que franchement, c'est quand même dommage que vous n'ayez pas fait passer votre intervention au préalable, on se serait fait un plaisir de vous répondre. Moi je le dis en face de tout le monde, c'est une bonne chose que tout le monde soit réuni. Nous n'avons pas été élus sur la même liste, ni sur le même programme. Au sein de notre communauté d'élus, il y a des affinités de personnes, il y a des gens que l'on apprécie, d'autre moins. Je dis cela parce que la tournure du billet du mois, en effet est quelque chose de très

désagréable. Quand on lit que les élus de l'opposition sont vicieux, malhonnêtes, menteurs, comprenez quand même que nous ne pouvons pas laisser passer. Mes chers collègues, en effet, nous ne pouvons pas être d'accord sur un certain nombre de sujets mais rester respectueux les uns des autres. On n'est pas au moment des vœux, on arrive en fin d'année, et je vous propose dans le cadre de ces billets du mois d'être beaucoup plus respectueux les uns des autres et je vous demande d'être plus respectueux de nous. M. Géraud en quelques mots, vous nous reprochez d'être trop bref dans le billet du mois, et vous avez raison, mais ce n'est pas notre faute. C'est avec plaisir, si nous en avons la capacité, que j'aurais expliqué beaucoup de choses aux Boétiens, mais je ne peux pas le faire et je suis obligé d'aller à l'essentiel. Vous nous dites, que nous affirmons que vous alliez augmenter les impôts : c'est faux nous n'avons jamais affirmé que vous alliez augmenter les impôts mais que vous le projetiez. Au final, M. Géraud, j'aurais aimé avoir cette discussion en commission des finances, que vous n'avez plus convoquée depuis le mois de juin, je le regrette. Vous avez préféré le faire ce soir, on en prend note, cela n'est qu'une simple continuité du manque de considération que vous avez pour l'opposition.

☞ **M. Lafuente** : j'espère avoir compris qu'en matière de respect, Monsieur Roux, Messieurs et Mesdames, vous allez vous engager également à respecter l'ensemble de mes collègues quand ils s'expriment, au lieu d'échanger entre vous. J'ai pris note que le respect cela s'applique à tout le monde.

☞ **M. Roux** : dans le cadre du conseil municipal, je n'ai pas le sentiment de me marrer.....

☞ **M. Esterlé** : je voudrais participer car finalement je n'ai pas bien compris, je ne sais pas si mes collègues ont compris, mais j'ai entendu une longue tirade. Par contre, ce que je sais c'est que je suis un ancien adjoint aux finances et que notre financier a trouvé des failles dans notre évaluation fiscale des entreprises des zones commerciales. Cela veut dire que les zones commerciales, au mètre carré, sur Agen ont des bases plus élevées que celles de Boé et à partir de là notre Adjoint dit : pourquoi les bases de Boé sont sous-évaluées ? La justice fiscale devant l'impôt, c'est qu'entre Agen et Boé, c'est de donner les mêmes pour les uns et pour les autres. Mais cela veut dire que l'on va régulariser une situation de bases fiscales, et que l'on va engranger des produits financiers nécessaires à l'équilibre de notre Budget. Ces produits financiers vont être prélevés non pas sur les ménages mais sur des grosses enseignes et entreprises, cela ne me gêne pas et je suis pour à 100 %

☞ **M. Dézalos** : je voudrais ajouter pour être tout à fait précis, qu'aucune décision n'est prise, le conseil municipal intervient sur les taux. Ce sont les services fiscaux, après nous avoir signalé qu'ils ont relevé des anomalies et après avoir pris connaissance des éléments qu'on serait en mesure de leur apporter à partir des études que l'on commandera, qui en dernier ressort procéderont ou pas à une réévaluation des bases. Ce n'est pas la responsabilité du conseil municipal. Mais nos collègues ont raison de dire qu'il s'agit de justice fiscale.

On a échangé sur les considérations de respect et d'honnêteté, je n'ai pas le sentiment d'avoir jamais manqué de respect à qui que ce soit dans cette enceinte. Soyons clairs, chaque fois que des choses fausses seront affirmées, sans preuve évidemment, dans le billet du mois, elles seront dénoncées comme étant des choses fausses et il n'est pas aberrant dans ce cas de mettre en doute l'honnêteté des analyses ou de ces affirmations. Il ne s'agit pas d'attaque, il s'agit de faits. Et quand ces faits sont manifestement erronés, je ne laisserai jamais nos concitoyens croire des choses qui sont guidées par de mauvaises intentions et qui n'auraient d'autre but que de tromper les Boétiens. Cela fait partie du débat et il est logique de redresser des choses qui sont manifestement fausses.

Quand il est dit : « vous projetez d'augmenter significativement le foncier des entreprises » c'est sans ambiguïté, pour ceux qui le lisent, alors que bien entendu il n'en est rien.

☞ **M. Roux** : en ce qui concerne la transparence et l'information aux Boétiens, nous partageons tous les deux la même préoccupation. Nous nous retrouvons sur ce terrain. Vous me parlez tous de justice fiscale, j'entends bien, je veux bien. Mais je suis surpris Monsieur Esterlé et M. Géraud, vous qui avez été d'éminents adjoints aux finances, que vous ne vous rappeliez pas comment ce calcule

les bases d'impositions, je vous rappelle que la base de l'imposition, c'est le loyer de référence et que ce loyer de référence date de 1972 et qui n'a pas été revu jusqu'à présent. Quand vous me dites que

☞ *M. Esterlé* : c'est faux.....

☞ *M. Roux* : quand on dit aujourd'hui, que l'on paie plus d'impôt sur Agen que sur Boé, que les bases sont plus importantes à Agen qu'à Boé, c'est vrai par rapport à ce fameux loyer de référence. Mais il ne faut pas oublier, vous dites justice fiscale par rapport à qui ? Que les Boétiens entre eux ne paient pas le même impôt en effet, il y aurait injustice fiscale, mais qu'à Boé on paie moins d'impôt qu'à Agen, c'est plutôt une chance pour la commune. C'est une question de compétitivité. Je pense qu'on aura l'occasion d'en rediscuter dans le cadre du débat d'orientation budgétaire ou lors de l'élaboration du budget 2010. Nous en ferons la démonstration.

☞ *M. Esterlé* : vous jouez sur les mots et je vous le reproche. Soyez sincères comme un budget.

☞ *M. Boudon* : on rentre dans un débat qui n'a pas lieu d'être. C'est un débat que nous aurons en commission. Il a été fait seulement le constat qu'il y avait une différence. Cela a été mis en avant et de là vous en tirez des conclusions comme quoi on va augmenter les impôts, c'est de la malhonnêteté.

☞ *M. Dézalos* : je vous rappelle, chers collègues, qu'il faut toujours s'attacher aux faits et je voudrais rappeler, la pédagogie est l'art de la répétition, que la commune de Boé est une des très rares communes qui n'ont pas augmenté leur fiscalité depuis 6 ans. Ce sont des faits qui sont incontestables.

Questions diverses :

☞ *Mme Accary* : souligne une petite erreur sur le billet du mois et informe que la soirée des Bouchons d'Amour se passe bien le 14 Novembre mais à l'Espace Culturel. Le 21 Novembre c'est la soirée Jazz organisée par l'Association Canal Street et qui aura lieu dans la salle polyvalente

☞ *Mme Lebeau* : vous n'êtes pas sans savoir que le Téléthon approche, je vous demande, si vous êtes disponibles, de vous mobiliser pour le fil rouge (tour de vélo) de 19 H 30 le vendredi au samedi 19 H 00.

☞ *M. Tovo* : je vous invite si vous le souhaitez à venir visiter le golf samedi à partir de 15 H 00.

☞ *M. Dézalos* : je vous donne rendez-vous pour les cérémonies du 11 novembre. A cette occasion, et pour répondre à la proposition de M. Roux, nous ne manquerons pas d'évoquer les 20 ans de la chute du mur de Berlin, à travers le discours du ministre et à travers les propos que je tiendrai après les cérémonies. Nous rendrons ensemble, hommage aux disparus et nous rappellerons des moments importants de notre histoire.

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 15.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Roland Esterlé

Christian Dézalos